



LIVRE BLANC

Facture électronique : votre entreprise est-elle vraiment prête ?

D'ici à 2026, toutes les entreprises devront progressivement passer à la facture électronique.

Pour vous, cela implique des choix, des ajustements, parfois des contraintes. Mais c'est aussi l'occasion d'optimiser vos processus.

Vous n'avez pas tous les mêmes pratiques. Si certains gèrent leur facturation avec leur expert-comptable, d'autres sont autonomes et disposent déjà d'un logiciel ou d'un service comptabilité en interne. C'est pourquoi **nous mettons à votre disposition une solution agile, adaptée à votre organisation et vos outils.**



Ce guide complet vous aide à y voir plus clair.

Vous y trouverez l'essentiel de la réforme, des conseils pratiques, des cas concrets et la manière dont nous vous accompagnons, selon vos besoins.

3 choses à retenir avant de lire

1.

La facture électronique devient obligatoire

Toutes les entreprises seront concernées d'ici à 2026. Le calendrier dépend de la taille de votre structure. Plus tôt vous anticiperez, plus la transition sera simple.

2.

Ce n'est pas qu'un sujet technique

La réforme touche vos outils, mais aussi vos équipes, vos prestataires, vos habitudes de facturation et d'encaissement. Mieux vaut être bien accompagné.

3.

Le CIC vous propose une solution claire

Simple à mettre en place, compatible avec vos pratiques, sécurisée. Avec un accompagnement adapté à votre profil, que vous soyez professionnel, PME ou association.

Sommaire

Ce que dit la loi : obligations, calendrier et sanctions	4
Facture électronique vs PDF : une transition de fond	6
Quels changements concrets pour votre entreprise ?	8
Le CIC à vos côtés	12
Se préparer dès maintenant : la feuille de route	15
Témoignage	19
Les bonnes pratiques et les pièges à éviter	20

Ce que dit la loi : obligations, calendrier et sanctions

Le passage à la facture électronique ne concerne pas que l'envoi de factures. Un nouveau cadre légal impose à toutes les entreprises d'émettre, de recevoir et de transmettre des données de facturation selon des formats et des circuits bien définis.



Ce que vous devez faire

- Envoyer et recevoir vos factures au format électronique structuré, via une plateforme agréée par l'administration.
→ **C'est l'e-invoicing** (émission/réception des factures électroniques B2B — B2G).
- Transmettre certaines données de facturation à l'administration fiscale.
→ **C'est l'e-reporting** (pour les transactions B2C ou internationales).

Ces obligations s'appliqueront à toutes les entreprises assujetties à la TVA, quels que soient leur activité ou leur statut (société, association, micro-entreprise...).

Un calendrier progressif

L'entrée en vigueur se fera en plusieurs étapes, en fonction de la taille de votre entreprise (selon votre chiffre d'affaires et le nombre de salariés). Si les entreprises ayant des contrats conclus avec l'État doivent déjà transmettre leurs factures électroniquement via Chorus Pro depuis 2020, les échanges de factures interentreprises n'étaient pas encore concernés. Voici le [planning officiel actuel](#) :

	Obligation d'émission	Obligation de réception
Grandes entreprises et ETI (entreprises de taille intermédiaire)	01/09/2026	01/09/2026
TPE (très petites entreprises), PME (petites et moyennes entreprises) et micro-entreprises	01/09/2027	01/09/2026

BON À SAVOIR

Vous pouvez retrouver la liste des plateformes agréées sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr)

En cas de retard ou d'oubli

En cas de non-conformité (absence de facturation électronique, non respect des formats ou des circuits), l'administration pourra infliger :

- des **amendes par facture** non transmise ou mal déclarée (tolérance pour la première erreur) ;
- des **blocages de remboursement de TVA** ;
- et à terme, des **contrôles renforcés** sur les flux de facturation.

Toute non-conformité pourra également entraîner des retards, voir des absences de traitement de vos factures par vos clients.

Conseil

Anticipez pour éviter les erreurs de dernière minute. Nous sommes là pour vous y aider.

Facture électronique vs PDF : une transition de fond

Vous envoyez déjà vos factures en PDF ?

Ce ne sera bientôt plus suffisant. La réforme introduit une nouvelle définition de la facture, plus exigeante, plus traçable, et surtout, encadrée par la loi.



Qu'est-ce qu'une facture électronique au sens légal ?

Une facture électronique, au sens de la réforme, n'est pas un simple document numérisé ou envoyé par e-mail.

C'est une facture avec un fichier structuré, **émis et reçu via une plateforme agréée** et qui contient des **données exploitables automatiquement** par les outils comptables et l'administration.

→ **L'objectif est d'automatiser les échanges, limiter les erreurs, suivre les transactions en temps réel.**

PDF, structuré, mixte... quelles différences ?

Voici un aperçu des différents formats utilisés aujourd'hui ou à venir :

Format	Contenu	Utilisable pour la réforme ?	Transmission autorisée ?
PDF simple	Image ou texte lisible	✗	✗
Facture structurée	Données organisées (XML, UBL, CII)	✓	✓
Facture mixte	PDF + XML pour les données structurées	✓	✓
Facture papier	Impression physique	✗	✗

Quelques cas pratiques

Vous envoyez vos factures en PDF par e-mail à vos clients ?

Ce ne sera plus accepté. Vous devrez obligatoirement passer par une plateforme agréée pour créer ou déposer vos factures dans un format structuré ou mixte.

Vous utilisez un logiciel de facturation, qui produit des factures électroniques ?

Il s'agit d'une solution compatible qui devra être connectée à la plateforme agréée que vous aurez choisie.

Vous recevez des factures de vos fournisseurs sous forme de PDF ?

À terme, vous devrez les recevoir via une plateforme agréée, dans un format mixte ou structuré. Vous pourrez les intégrer automatiquement dans votre outil comptable si votre plateforme agréée le propose.



Seuls les formats structurés ou mixtes seront autorisés.

Les fichiers devront transiter via une plateforme agréée pour être considérés comme conformes.

Quels changements concrets pour votre entreprise ?

Si la facture électronique exige un certain formalisme, elle concerne aussi toute votre organisation, particulièrement si vous gérez la facturation en interne.



⚠ Attention aux faux-semblants

Vous pensez que votre ERP est déjà prêt ? Ce n'est pas toujours le cas. Certains logiciels génèrent des factures numériques, mais pas dans un format structuré conforme. D'autres ne sont pas encore reliés aux plateformes agréées par l'administration. Un diagnostic est souvent nécessaire pour lever les doutes. Nous pouvons vous y aider. Nos équipes spécialisées (Euro-Information Épithète¹, en lien avec votre chargé d'affaires CIC) vous accompagnent pas à pas : analyse, paramétrage, raccordement, tests, déploiement.

Vous n'êtes pas seul pour franchir cette étape. Et vous n'avez pas besoin de tout savoir pour bien vous lancer.

Plusieurs fonctions vont alors devoir s'impliquer dans la mise en conformité :

- la **direction financière** : pour piloter le projet et suivre les impacts sur la trésorerie ;
- le **service comptable** : pour adapter les pratiques de saisie, d'envoi et de réception ;
- la **DSI** (direction du service informatique) ou le **prestataire informatique** : pour vérifier la compatibilité des systèmes ;
- les **services achats** ou **administration des ventes**, qui interviennent dans le circuit de validation ou d'émission des factures ;
- les **autres établissements** qui devront appliquer les mêmes règles que le siège.

La coordination entre tous ces acteurs est essentielle pour éviter les blocages et les doublons.



2 manières de gérer la facturation aujourd'hui

Selon la taille de votre entreprise et votre organisation comptable, vous vous retrouvez dans l'un des **deux modes de facturation ci-dessous**. Chacun engendre des besoins et des adaptations spécifiques avec l'arrivée de la facture électronique.

BON À SAVOIR

Pas besoin d'outil externe ni de compétences techniques. Nous intégrons toutes les fonctionnalités nécessaires.

Profil 1 : Vous n'utilisez pas de logiciel de gestion type ERP

- saisie manuelle ou semi-automatisée (Excel, Word) ;
- factures reçues et émises en format papier ou en PDF ;
- suivi comptable manuel ou traitement délégué à votre expert-comptable.

Ce que cela implique demain :

Vous pouvez utiliser votre banque en ligne Filbanque pour émettre et recevoir vos factures :

- les PDF simples ne seront plus acceptés comme facture légale ;
- vous devrez recevoir vos factures via une plateforme agréée ;
- votre espace CIC intègre déjà un **module e-factures conforme à la réglementation**, incluant la transmission via notre plateforme agréée, directement dans votre banque en ligne ;
- vous pourrez créer, envoyer, recevoir et suivre vos factures dans un environnement que vous connaissez.



Profil 2 : Vous utilisez un logiciel de gestion ou un ERP

Vous gérez la facturation avec un outil dédié (type Sage, EBP, Cegid, SAP, etc.) :

- création et envoi de factures automatisés ;
- intégration avec la comptabilité ;
- suivi des flux et des règlements via l'outil.

Ce que cela implique demain :

- vérifier si votre logiciel est compatible avec les nouveaux formats (facture structurée ou mixte) ;
- mettre en place un connecteur vers une plateforme agréée ;
- adapter les paramétrages pour l'e-reporting (données à transmettre à l'administration) ;
- prévoir un accompagnement technique.

Là encore, nous avons une solution adaptée, interfacée avec les principaux logiciels du marché et intégrant sans surcoût le SAV.



Et maintenant ?

Dans les deux cas, nous avons prévu les outils et l'accompagnement nécessaires. La différence se joue dans le niveau d'intégration et le type de support dont vous avez besoin. Votre chargé d'affaires CIC peut vous orienter vers la bonne formule, en lien avec nos spécialistes.

Éléments à adapter	Profil 1 : Banque en ligne	Profil 2 : Logiciel / ERP
Format de facture	Passage du PDF simple au format structuré intégré	Vérification ou mise à jour du format structuré
Envoi de factures	Réalisé via le module HBS e-factures	Via un connecteur entre votre logiciel et la plateforme agréée
Réception de factures	Intégrée au module HBS e-factures via la plateforme agréée	Plateforme agréée à connecter au logiciel ou au système comptable
E-reporting	Géré automatiquement dans le module HBS e-factures	À configurer dans le logiciel ou via la plateforme agréée
Intervention d'un informaticien	Non nécessaire	Souvent nécessaire (diagnostic, paramétrage, tests)
Accompagnement du CIC	Inclus, simple et guidé dans votre Filbanque	Sur mesure, via spécialistes (Euro-Information Épithète ¹)
Public concerné	Professionnels, artisans, petites structures	PME, ETI, grands groupes

Le CIC à vos côtés



Notre solution

Notre solution HBS e-factures est conforme à la réforme, simple à utiliser et intégrée à votre environnement de travail. Elle repose sur **Euro-Information**, plateforme agréée et immatriculée auprès de l'administration.



Notre priorité : vous proposer un service fiable, sécurisé et compatible avec vos outils.

Notre offre

- **préserve vos équipements existants** : inutile de changer d'ERP ou de logiciel comptable s'il est compatible avec la réforme ;
- **ajoute uniquement les modules utiles et/ou la plateforme agréée** pour répondre aux nouvelles obligations liées à la réforme ;
- **s'intègre dans Filbanque** pour une gestion centralisée ;
- **peut s'interfacer avec vos logiciels** via des connexions informatiques ;
- **est accompagnée par les spécialistes de notre filiale Euro-Information Épithète¹**, qui vous guident à chaque étape, en lien avec votre chargé d'affaires habituel.



Professionnels et petites structures

Vous êtes artisan, commerçant, profession libérale, agriculteur ou association ? La solution est déjà prête dans votre banque en ligne CIC !

- **10 factures électroniques par mois** sont incluses, sans supplément (émission ou réception).
- Vous accédez au module **HBS e-factures** incluant la plateforme agréée directement dans votre **espace Filbanque**, sans installation technique.
- **Votre expert-comptable peut y accéder** facilement et gratuitement, ce qui simplifie vos échanges.
- Tout est prévu pour **vous accompagner** : tutoriels, guides opératoires, assistance téléphonique, assistant virtuel...

Vous restez autonome, mais jamais seul.

Atouts pour tous

Notre solution **HBS e-factures** vous fait gagner du temps et centralise plusieurs fonctions clés :

- **encaissement** : possibilité de régler ou de recevoir les paiements depuis le module HBS e-factures¹ ;
- **mobilisation de créances** : associez votre contrat d'affacturage ou de Dailly CIC Factoring Solutions pour automatiser vos remises de factures ;
- **recouvrement** : sélectionnez et transmettez vos créances à recouvrer avec le service Assistance Recouvrement CIC (Filaction).

Faites confiance au CIC

Depuis longtemps, nous accompagnons nos clients sur toutes les dimensions de la facturation et du règlement.

Tout cela, avec la sécurité du CIC :

- **données hébergées en France**, sur des serveurs du Groupe ;
- **engagements éthiques** sur la gestion et la protection des données ;
- **expérience utilisateur** claire, fiable et stable.

Notre solution n'est pas nouvelle, notre filiale Euro-Information Épithète¹ traite des factures au format électronique depuis 2016 :

- **connectée à Chorus Pro depuis 2018**, elle a déjà fait ses preuves dans de nombreux environnements professionnels ;
- développée en interne, nous la **maîtrisons de bout en bout**.



² Nécessite le service d'encaissement Monetico pour HBS e-factures.

Se préparer dès maintenant : la feuille de route

Même si l'échéance semble lointaine, chaque étape prend du temps. Plus vous vous préparerez tôt, plus la transition sera simple à gérer. Voici comment avancer, pas à pas.



1.

Faire un diagnostic de votre situation

- Qui gère la facturation chez vous ?
- Quels outils utilisez-vous ?
- Votre logiciel intègre-t-il une plateforme agréée ?

Cet état des lieux permet d'éviter les doublons ou les fausses pistes. Il peut être réalisé directement avec nos équipes.

2.

Identifier les parties prenantes

Comptabilité, direction financière, DSI, prestataire informatique, cabinet d'expertise-comptable : chacun doit être informé et impliqué selon son rôle.

Si vous avez plusieurs établissements, la coordination avec le siège est indispensable.

3.

Choisir la solution adaptée

- BAD seule ?
- Intégration à votre ERP ?
- Accompagnement sur mesure avec nos spécialistes ?

Votre chargé d'affaires CIC peut vous orienter selon vos besoins et vos outils.



4.

Choisir et mettre en place les solutions retenues

Modules complémentaires, solution mixte, raccordement Plateforme Agréée, e-reporting...

Cela peut nécessiter une mise à jour de votre logiciel ou l'ajout d'un connecteur.



5.

Former les équipes concernées

Une fois la solution mise en place, il est important de former les utilisateurs (en interne ou en externe).

Avec le CIC, Euro-Information Epithète met à votre disposition des tutoriels, des guides pas à pas et une assistance dédiée. Vos interlocuteurs peuvent aussi organiser des sessions ciblées.

6.

Tester, corriger, valider

Avant le déploiement complet, des tests sont nécessaires : émission, réception, transmission à l'administration.

Il est préférable de les anticiper pour éviter les blocages une fois la réforme en vigueur.

7.

Suivre un planning réaliste (3 à 6 mois)

Certaines entreprises auront besoin de plus de temps que d'autres, notamment en cas d'intégration technique. Il est opportun de prévoir large pour être serein.

EN RÉSUMÉ

Une bonne préparation, c'est :

- un diagnostic clair ;
- un choix adapté à votre structure ;
- des équipes formées ;
- des tests réalisés à temps.



Planning type sur 3 à 6 mois

Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4 – 5	Mois 6
Diagnostic Audit	Coordination des acteurs et choix	Paramétrage des outils et contrats	Tests et corrections	Déploiement et mise en production

Astuces pour anticiper sereinement

Passer à la facture électronique vous semble technique ? Avec un peu d'anticipation, tout devient plus simple. Voici quelques conseils pour avancer à votre rythme, sans pression.

- **Commencez petit** : testez d'abord avec quelques factures et un ou deux clients. Cela vous permettra de vous familiariser avec le fonctionnement sans bouleverser totalement vos habitudes.
- **Posez les bonnes questions dès maintenant** : à votre banquier, à votre expert-comptable, à votre prestataire informatique, à vos équipes internes. Levez les doutes dès le départ plutôt que devoir réagir dans l'urgence.
- **Appuyez-vous sur des solutions que vous connaissez** : si vous utilisez déjà l'espace Filbanque CIC, vous retrouverez facilement vos repères. Nul besoin de tout changer.
- **Ne sous-estimez pas le temps d'adaptation** : entre les réglages techniques, les échanges avec les prestataires et la formation, le projet peut s'étaler sur plusieurs mois. Prévoyez du temps sans devoir accélérer en fin de course.
- **Gardez en tête que vous n'êtes pas seul** : votre chargé d'affaires CIC, les équipes techniques d'Euro-Information Épithète, les supports en ligne... tout est prévu pour que vous puissiez avancer avec confiance.





Pascale Morin, **DAF et DRH du groupe Barbat** **Recyclage**

Depuis 12 ans, Pascale Morin pilote la direction administrative et financière du groupe Barbat Recyclage, spécialisé dans la collecte et le traitement de déchets valorisables. Son équipe compte trois collaboratrices en charge de la comptabilité.

Lorsque la réforme de la facture électronique est annoncée, l'entreprise est déjà engagée dans une démarche de dématérialisation. **« On avait déjà mis en place un système d'archivage numérique, et je voulais aller plus loin en structurant notre processus d'achat de bout en bout. L'obligation réglementaire s'intégrait parfaitement dans cette logique. »**

Le groupe choisit une solution certifiée, en lien direct avec l'État, et un partenaire capable d'assurer un accompagnement de qualité. **« Ce qui a compté pour nous, c'est la fiabilité, la communication et le fait de faire appel à un opérateur agréé par l'État. »**

« Nous avons gagné 30 % de temps sur le traitement comptable. »

L'accompagnement est assuré par les équipes d'Euro-Information Épithète, du cadrage à l'intégration technique. **« Ils ont été présents à chaque étape. Aujourd'hui encore, on fait appel à eux si besoin. L'outil a vraiment permis de fiabiliser notre suivi de commande et de paiement. La piste d'audit est claire, accessible et les échanges avec les équipes opérationnelles sont plus fluides. »**

Au quotidien, les résultats sont visibles. **« Nous avons gagné environ 30 % de temps sur la gestion comptable. Cela nous a permis de rediriger les collaboratrices sur des sujets de fond, plus stratégiques que la saisie. »**

L'étape suivante ? La dématérialisation des factures sortantes. **« Et, au-delà, que l'ensemble des acteurs économiques passent à la facture électronique, pour que les échanges deviennent vraiment simples et cohérents. »**

Son conseil

« Pas de panique. Il faut bien connaître son schéma comptable et son processus de validation, communiquer et rassurer les équipes. Tous les acteurs doivent être partie intégrante de cette mobilisation sur les factures électroniques. »

Les bonnes pratiques et pièges à éviter

BONNES PRATIQUES

✓ **Nommer un référent interne**

Même dans une petite structure, avoir un point de contact facilite la coordination.

✓ **Tester le circuit complet en amont**

Émission, réception, transmission à la plateforme. Cela évite les mauvaises surprises au moment du passage à l'action.

✓ **Prévoir des temps d'échange avec les équipes**

Mieux vaut expliquer en amont que corriger dans l'urgence.

PIÈGES À ÉVITER

✗ **Penser que le PDF suffit**

Même généré par un logiciel, un PDF n'est pas une facture électronique au sens de la réglementation.

✗ **Croire que l'ERP est prêt sans vérification**

Certains outils nécessitent des mises à jour ou l'ajout de connecteurs spécifiques.

✗ **Attendre la dernière minute**

Vous risquez d'être coincé par les délais d'installation ou de paramétrage, surtout si vos prestataires sont déjà très sollicités.



Conclusion

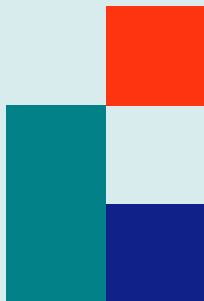
C'est une évolution profonde dans la gestion de votre entreprise que de passer à la facture électronique. Bien préparée, elle vous permettra de gagner en clarté, en réactivité, en sécurité dans vos échanges.

Artisan, PME, dirigeant d'entreprise... vous avez tout intérêt à anticiper cette transition réglementaire qui arrive dès 2026. C'est l'opportunité de moderniser vos outils et vos processus. C'est aussi l'occasion de sécuriser vos flux et d'alléger certaines tâches du quotidien.

Nous sommes là pour vous accompagner, au plus près de vos besoins, avec une solution fiable, conforme et adaptée à votre organisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Parlez-en dès maintenant à votre chargé d'affaires CIC.
Et pour consulter nos ressources complémentaires ou être mis en relation avec un spécialiste, rendez-vous sur Filbanque.



CIC Cr dit Industriel et Commercial- Soci t  anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N  ORIAS : 07 025 723 • Banque CIC Nord Ouest - Soci t  anonyme au capital de 230 294 872 euros - 33 avenue Le Corbusier 59000 Lille - RCS Lille M tropole B 455502 096 - N  ORIAS : 07 008 437 • Banque CIC-Ouest - Soci t  anonyme au capital de 86 998 832 euros - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N  ORIAS : 07 008 480 • Banque CIC Est - Soci t  anonyme au capital de 225 000 000 euros - 31 rue Jean Wenger - Valentin 67000 Strasbourg - 754 800 712 RCS Strasbourg - N  ORIAS 07 026 287 • Lyonnaise de Banque - Soci t  anonyme au capital de 290 568 363 euros - 8 rue de la R publique 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N  ORIAS : 07 022 698 • Banque CIC Sud Ouest - Soci t  anonyme au capital de 258 498 240 euros- 20 quai des Chartrons 33000 Bordeaux -RCS Bordeaux 456 204 809 - N  ORIAS : 07 027 272. Banques r gies par les articles L.511-1 et suivants du code mon taire et financier.

¹ Euro-Information  pith te, SAS, au capital de 3 500 000   dont le si ge social est au 4 rue Fr d ric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n  822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4  metteur : Euro-Information.